

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2015 accueillant par voie de détachement dans le corps des administrateurs M. Kamal NEBHI, Directeur Général des Services de la Mairie du 19^e arrondissement ;

Vu l'arrêté du 22 février 2012 nommant Mme Marina SILENY, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie du 19^e arrondissement ;

Vu le contrat d'engagement, en date du 10 août 2011, et l'arrêté du 30 avril 2014 nommant Mme Julia PERRET, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie du 19^e arrondissement ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 17 décembre 2014 déléguant la signature de la Maire de Paris à, M. Gérard VANNIER, Directeur Général des Services de la Mairie du 19^e arrondissement, à Mmes Marina SILENY et Julia PERRET, Directrices Générales Adjointes des Services de la Mairie du 19^e arrondissement est abrogé.

Art. 2. — La signature de la Maire de Paris est déléguée à M. Kamal NEBHI, Directeur Général des Services de la Mairie du 19^e arrondissement, à Mmes Marina SILENY et Julia PERRET, Directrices Générales Adjointes des Services de la Mairie du 19^e arrondissement, pour les actes énumérés ci-dessous :

— procéder à la légalisation ou à la certification matérielle de signature des administrés ;

— procéder aux certifications conformes à l'original des copies de documents ;

— procéder à la délivrance des différents certificats prévus par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ;

— recevoir les notifications, délivrer les récépissés et assurer l'information des présidents des bureaux de vote dans les conditions définies par les articles R. 46 et R. 47, dernier alinéa, du Code électoral ;

— préparer, organiser et exécuter, au titre des attributions légales fixées à l'article L. 2122-27 du Code général des collectivités territoriales et dans les conditions prévues à cet effet par le Code électoral, les opérations, actes et décisions, individuels et collectifs, ainsi que les arrêts comptables relatifs à la tenue des listes électorales et au déroulement des opérations électorales, à l'exclusion des désignations prévues à l'article R. 43 du Code électoral ;

— coter et parapher, et, le cas échéant, viser annuellement conformément aux dispositions légales et réglementaires les registres, livres et répertoires concernés ;

— coter et parapher les feuillets du registre des délibérations du conseil d'arrondissement ;

— signer les autorisations de crémation, en application de l'article R. 2213-34 du Code général des collectivités territoriales ;

— signer toutes copies et extraits d'actes d'état-civil ;

— signer les affirmations des procès-verbaux par des gardes particuliers assermentés ;

— valider les attestations d'accueil conformément aux articles L. 211-3 à L. 211-10 et R. 211-11 à R. 211-26 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

— émettre les avis demandés par l'Office Français de l'immigration et de l'intégration sur les demandes de regroupement familial des étrangers soumis à cette procédure, conformément aux articles R. 421-9 à R. 421-19 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

— signer les récépissés des déclarations d'ouverture d'un établissement primaire privé situé dans l'arrondissement, en application de l'article L. 441-1 du Code de l'éducation, et les récépissés de déclaration d'ouverture d'un établissement d'enseignement technique privé situé dans l'arrondissement en application de l'article L. 441-10 du Code de l'éducation ;

— attester le service fait figurant sur les états liquidatifs d'heures supplémentaires effectuées par les agents placés sous leur autorité ;

— procéder au recrutement d'agents vacataires en qualité de suppléants de gardien de Mairie d'arrondissement ;

— notifier les décisions portant non-renouvellement des contrats des agents non titulaires placés sous leur autorité, à l'exclusion des collaborateurs du Maire d'arrondissement ;

— signer les arrêtés de temps partiel, de congé maternité, de congé paternité, de congé parental, de congé d'adoption, d'attribution de prime d'installation concernant les personnels de catégorie B et C placés sous leur autorité, à l'exception des directrices et Directeurs Généraux Adjointes des Services et des collaborateurs du Maire d'arrondissement ;

— signer les arrêtés de congé initial à plein traitement de un à dix jours au titre d'un accident de service, de trajet ou de travail non contesté ;

— signer les arrêtés de sanctions du premier groupe pour les agents de catégories B et C ;

— signer les fiches de notation des personnels placés sous leur autorité ;

— signer les conventions de stage (stagiaires extérieurs) d'une durée inférieure à deux mois (280 h) ;

— signer les contrats d'engagements et leurs avenants, les cartes officielles et les décisions de licenciement des agents recenseurs ;

— attester le service fait par les agents recenseurs ;

— attester du service fait figurant sur les factures du marché annuel de fourniture de plateaux repas à l'occasion des scrutins électoraux ;

— signer tous les contrats ou conventions permettant la rémunération de tiers intervenant lors de manifestations ou d'activités d'animation et toutes pièces comptables et attestations de service fait correspondantes ;

— signer les conventions d'occupation de locaux et les conventions de prêt de matériel ;

— signer tous les actes administratifs et tous les titres, états de recouvrement de créances de la Ville de Paris et factures, pris ou émis dans le cadre de l'exécution du budget municipal en recettes.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

— à M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

— à M. le Directeur de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires ;

— à M. le Maire du 19^e arrondissement ;

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 4 mars 2015

Anne HIDALGO

VILLE DE PARIS

STRUCTURES - DELEGATIONS - FONCTIONS

Nomination des membres de l'Observatoire parisien de la Laïcité.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2012 portant création de l'Observatoire parisien de la Laïcité ;

Arrête :

Article premier. — Sont nommés membres de l'Observatoire parisien de la Laïcité :

a) En qualité de représentants des groupes politiques du Conseil de Paris :

- Jean-Noël AQUA (*suppléante* : Danielle PREMEL)
- Jean-Bernard BROS (*suppléante* : Laurence GOLDGRAB)
- Agnès EVREN (*suppléant* : Jean-Jacques GIANNESINI)
- Léa FILOCHE (*suppléante* : Marinette BACHE)
- Pascal JULIEN (*suppléante* : Marie ATALLAH)
- Fadila MEHAL (*suppléante* : Olga JOHNSON).

b) En qualité de personnalités qualifiées :

- Atmane AGGOUN
- Joëlle ALLOUCHE
- Gwénaële CALVES
- Franck FREGOSI
- Françoise LORCERIE
- Laurence PECAUT-RIVOLIER.

Art. 2. — Est nommé Président de l'Observatoire parisien de la Laïcité : M. Olivier ROUSSELLE.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- aux Membres de l'Observatoire parisien de la Laïcité ;
- à la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires.

Fait à Paris, le 25 février 2015

Anne HIDALGO

Délégation de signature de la Maire de Paris (Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports). — *Modificatif*.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 en date du 5 avril 2014 par laquelle le Conseil de Paris a donné à la Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisée à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 4 juillet 2014 modifié portant réforme des structures des Services de la Ville ;

Vu l'arrêté modifié du 22 mars 2011 portant organisation de la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2012 nommant Mme Ghislaine GEFFROY, Directrice Générale de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2014 modifié de délégation de signature de la Maire de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté modifié de délégation de signature de la Maire de Paris en date du 28 avril 2014, est modifié comme suit :

A l'article 2 :

Pour le Service des Ressources Fonctionnelles :

Remplacer :

— Mme Isabelle GENIN, attachée d'administrations parisiennes, Adjointe au Chef du Bureau et du Budget ;

Par :

— Mme Isabelle HEROUARD, attachée d'administrations parisiennes, Adjointe au Chef du Bureau et du Budget chargée du budget, à l'effet de signer les actes suivants en matière de budget : les titres de recettes, certificats administratifs et attestations de service fait ;

Remplacer :

— Mme Agnès LEONARD, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Adjointe au Chef de Bureau des Ressources Humaines ;

Par :

— Mme Sylvie TOTOLO, attachée d'administrations parisiennes, Adjointe au Chef de Bureau des Ressources Humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions tous arrêtés, actes et décisions préparés par le bureau ou relevant de son autorité ;

Remplacer :

— M. Pierre LE BOBINNEC, chargé de mission Cadre Supérieur ;

Par :

M. Pierre LE BOBINNEC, ingénieur des travaux.

A l'article 3 :

Ajouter : pour le Service de Gestion des Implantations :

— Mme Valentine DURIX, chef de la cellule immobilière au bureau de gestion des Implantations, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions les bons de commandes aux fournisseurs, dans le cadre des marchés passés en application des dispositions du Code des marchés publics, ainsi que les attestations de service fait qui en découlent ;

Remplacer :

— M. Vincent PERROT, attaché d'administrations parisiennes ;

Par :

— M. Vincent PERROT, attaché principal d'administrations parisiennes ;

Pour le Service des Prestations Logistiques :

Ajouter :

— M. Marc BLEURVACQ, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Adjoint à la Chef du Bureau du Courrier à l'effet de signer exclusivement les attestations de service fait qui découlent des bons de commandes aux fournisseurs et entrepreneurs ;

A l'article 4 :

Pour le Département de la Stratégie de l'Immobilier Administratif :

Ajouter :

— Mme Anne DEPAGNE, attachée principale d'administrations parisiennes, Chef du Bureau de l'Information et des Affaires